



Ineopole Formation, appartenant au réseau national des Maisons Familiales Rurales (MFR), est une association qui, de par ses statuts, appartient à l'E.S.S. (Économie Sociale et Solidaire). Elle est localisée à Brens, village proche de Gaillac (81) situé entre Toulouse (31) et Albi (81).

La coopération internationale fait partie des cinq missions de l'Enseignement Agricole. Celle-ci est depuis toujours un axe de développement prioritaire du centre de formation, sous contrat avec le ministère de l'agriculture, un élément central de sa politique institutionnelle impactant également son organisation.

Ineopole est un centre de formation proposant des formations de niveau 3 (ancien niveau 5) à niveau 6 (ancien niveau 2), sous statuts à la fois scolaires, en apprentissage et en formation continue, et ce dans trois filières principales : l'agriculture, le commerce et le social. Elle comprend entre 200 et 300 apprenants selon les années, dont environ 80 à 90, toutes promotions confondues, sont concernés par le programme.

Les 4 cycles de l'enseignement supérieur (les BTSA Technico-commercial (TC) et Analyse Conduite et Stratégie de l'Exploitation Agricole (ACSE), le BTS Économie Sociale Familiale (ESF) et le Diplôme d'État de Conseiller(e) en Économie Sociale Familiale (DECESF)), que propose Ineopole constituent, à l'heure actuelle, avec le personnel, les principaux groupes cibles. La Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil Développement, pilotée par l'Université Clermont Auvergne (UCA) n'entre pas dans le champ de la charte ECHE d'Ineopole, mais dans celle de l'UCA. Les maîtres de stage et d'apprentissage, les administrateurs, les familles adhérentes constitueront également l'un des groupes plus particulièrement concernés par la stratégie à l'international d'Ineopole dans le futur. Enfin les apprenants et les salariés des établissements européens, ou hors UE, partenaires, qu'ils soient professionnels ou agissant dans le domaine de la formation, constituent un dernier groupe cible important, notamment en ce qui concerne de potentielles mobilités entrantes.

Au sein des cycles alternés de l'établissement, principe de base de l'organisation de toutes les formations, une équipe pédagogique de quelques 40 salariés encourage systématiquement les apprenants à compléter leur parcours par une expérience à l'étranger. Cette équipe, quel que soit le service à laquelle elle appartient prend activement part à tous les projets à l'international menés par la structure depuis de nombreuses années. Ceux-ci s'inscrivent dans les plans de formation des personnels et des apprenants.

Les objectifs du programme correspondent aux besoins et à la stratégie de l'établissement identifiés dans le projet d'association. L'ouverture aux mondes et autres est un axe majeur du réseau des MFR, quel que soit le niveau ou le statut de formation concerné. La charte éthique des MFR reprend cette volonté de faire de nos projets une réalité pour les jeunes et le territoire. Le réseau s'engage ainsi à contribuer activement au développement de la citoyenneté européenne, à la reconnaissance des MFR comme acteur de la société civile dans les champs de l'éducation et de la formation professionnelle et au développement des initiatives sociétales.

La charte ECHE et les actions qu'elle permet de mettre en place s'inscrivent totalement dans cette politique institutionnelle. Les MFR ont pour vocation et pour ambition de répondre aux besoins de leurs territoires à la fois localement et régionalement, mais également au niveau national, européen et international. L'intégration récente d'Ineopole au sein d'un projet InterReg (<http://secanto.eu/frances/index.html>) en est encore la preuve.

Cette ambition implique un effort constant de modernisation de l'appareil de formation et le renouvellement de la charte ECHE permettra à Ineopole de poursuivre celui-ci. La MFR a en effet déjà entamé cette modernisation à travers l'organisation de diverses activités, dans et en dehors du programme, notamment grâce au développement des mobilités de stages, de personnels, et plus récemment de mobilités d'études, et de quelques mobilités entrantes.

Les actions que la charte permettra de poursuivre, ou de mettre en œuvre pour la première fois, sont complémentaires aux actions de mobilité des baccalauréats professionnels déjà effectives depuis de nombreuses années, en lien avec le consortium piloté par la Fédération Régionale des MFR. Elles amèneront l'établissement à accentuer encore son internationalisation.



Ineopole souhaite donc accentuer, dans la continuité de cette stratégie déjà entamée depuis plus d'une dizaine d'années, sa contribution à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La MFR répondra ainsi de manière encore plus pertinente aux objectifs du « Processus de Bologne » dans lesquels elle s'inscrit déjà avec notamment la structuration des études supérieures en 3 cycles (Licence/Master/Doctorat) et le recours au système européen de transfert des crédits (ECTS) pour favoriser la reconnaissance des périodes d'études et la flexibilité des parcours intra-européens, afin de rendre le système européen d'enseignement supérieur de plus en plus compétitif.

L'établissement souhaite confirmer son engagement dans ce processus d'ouverture et maintenir une organisation permettant de poursuivre celui-ci.

Les trois axes principaux sur lesquels Ineopole concentrera ses efforts afin d'atteindre ces objectifs sont :

1. L'élargissement des mobilités sortantes des apprenants à de nouveaux cycles ou statuts, à de nouvelles modalités, et le renforcement des mobilités de personnels.

Ineopole s'engage en effet à promouvoir et à soutenir la mobilité des étudiants et du personnel, au-delà des cycles ou des services déjà engagés, en particulier pour les personnes ayant moins de possibilités, et à rendre plus lisible et plus visible la politique de non-discrimination déjà effective. La MFR s'engage également à reconnaître l'importance et à assurer la visibilité des résultats obtenus par les membres de son personnel engagés dans la mobilité individuelle ou dans des projets de coopération avec des partenaires stratégiques. Les objectifs opérationnels qui composent ce premier axe sont les suivants :

- Permettre aux équipes d'aller se former davantage et favoriser l'amélioration des pratiques pédagogiques, développer de nouvelles approches. L'un des objectifs du centre est, outre l'organisation accrue de mobilités d'enseignement et de formation pour les moniteurs, encore peu présents, de permettre aux personnels non enseignants de bénéficier davantage du dispositif. Le développement de ces échanges permettra également d'accentuer les flux de mobilité étudiante quels qu'ils soient et de contribuer ainsi aux objectifs de modernisation et d'internationalisation que s'est fixée la structure dans le cadre de la charte.
- Depuis 2009, les stages à l'étranger ont été intégrés aux cursus des formations initiales en BTSA uniquement. INEPOLE souhaite désormais offrir cette opportunité progressivement aux apprenants des autres cycles qu'il propose, quels que soient leurs statuts, de manière à augmenter le nombre de mobilités et de les rendre quasi systématiques.
- En intégrant l'expérimentation L/M/D (semestrialisation des BSTA) mise en place par le ministère de l'agriculture en 2012, INEPOLE a clairement affiché sa volonté, au-delà du fait de contribuer à améliorer la reconnaissance et la lisibilité entre formations dans l'espace européen, de permettre et d'encourager la mise en œuvre de mobilités d'études sortantes. Il s'agit de l'un des axes de développement majeurs de la structure.
- La crise sanitaire actuelle a permis à l'ensemble de l'équipe de développer rapidement de nouvelles compétences dans le numérique en mettant en œuvre le Plan de Continuité de l'Activité. Le développement de la mobilité mixte, combinaison de mobilités physiques de courtes durées additionnées d'une composante virtuelle au cours de laquelle l'individu participe à un échange collaboratif en ligne, pourra concerner notamment les étudiants les plus éloignés de la mobilité en raison de différents freins (sociaux, physiques...) ou les apprentis pour lesquels la mobilité reste difficile à mettre en place.

Ineopole mènera en parallèle une politique claire en faveur du développement d'activités d'enseignement intégrées et transnationales (cours / modules / programmes communs, diplômes doubles / multiples / communs) et favorisera la poursuite d'études.

Tout cela aura pour effet de renforcer la qualité des parcours proposés, la lisibilité et la visibilité des formations, de faire en sorte qu'étudier et se former à l'étranger devienne la norme, de permettre l'accès à une éducation de qualité pour tous, et de renforcer l'identité européenne des apprenants, tout en améliorant la reconnaissance des formations sur le marché de l'emploi européen et en garantissant une meilleure employabilité intra-européenne.

2. Le développement des mobilités entrantes d'étudiants et de personnels :



Les mobilités entrantes contribuent en effet considérablement à l'amélioration de nos formations. En accueillant des enseignants d'organismes partenaires, des professionnels, en intégrations des étudiants étrangers dans nos formations, celles-ci s'enrichissent indéniablement. Les objectifs opérationnels qui composent ce second axe sont les suivants :

- Contribuer à améliorer la reconnaissance et la lisibilité entre formations dans l'espace européen passe également par le développement de mobilités d'études et de stages entrantes. Il s'agit là également d'un axe de développement important pour INEPOLE dans les quelques années qui viennent.
- Soucieux d'innover et d'enrichir ses formations, INEPOLE envisage de faire appel à des intervenants extérieurs issus d'entreprises ou d'établissements étrangers. Ceci permettra tout en améliorant notre offre de formation de renforcer les accords interinstitutionnels existants ou d'en initier de nouveaux. L'organisation de formations dans les locaux d'Ineopole dédiées à ces personnels fait également partie des objectifs de la structure. Les mobilités de personnels entrantes seront donc favorisées.

3. Consolider les liens de partenariat existants et développer de nouveaux partenariats durables avec des établissements européens et hors UE Partenariats – Développer les partenariats stratégiques

Notre objectif, dans les années qui viennent est de pérenniser un certain nombre de collaborations déjà existantes, d'étendre celles-ci à d'autres zones géographiques ou à d'autres structures, notamment dans les domaines du social, du commerce et de l'agriculture. L'établissement est en effet très attaché à la diversité tant en ce qui concerne les zones géographiques que les types d'organismes avec lesquels il coopère (EES, Institutions, Collectivités, Entreprises, Structures d'accueil). Les étudiants et personnels sont dans ce sens encouragés à ne pas se limiter en termes de destination ou de contenu des projets envisagés. Cela permettra à Ineopole de développer la coopération avec des partenaires d'autres pays dans le cadre d'une stratégie claire d'internationalisation à travers notamment :

- La consolidation dans le temps des deux accords interinstitutionnels qui ont été signés ou renouvelés en 2019 et en 2020 avec des Établissements d'Enseignement Supérieur spécialisés dans l'agriculture et le commerce. Le développement de nouveaux accords afin de proposer une offre élargie aux étudiants et de rendre cette proposition plus attractive.
- La participation à des projets de Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ou pour l'Innovation. Ils contribuent à la modernisation de l'appareil de formation en favorisant les échanges de pratiques, les transferts d'innovation. Ineopole a pour ambition de développer ce type d'activité sur le secteur de l'enseignement supérieur et à travers ces partenariats de co-construire des parcours ou des formations communes. L'objectif des projets de coopération est également de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de travailler ensemble au-delà des frontières avec d'autres parties prenantes afin d'atteindre des objectifs communs dans le domaine de l'éducation et de la formation

Bien entendu, comme c'était déjà le cas, Ineopole respectera les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion dans sa façon de sélectionner les candidats pour la mobilité (étudiants et personnels) ainsi que pour l'attribution des bourses afférentes. Ineopole s'engage à rendre l'accès à la mobilité possible pour les individus qui en sont les plus éloignés.

Ineopole s'engage enfin à tenir compte des résultats du suivi interne des activités de mobilité et de coopération européennes et internationales à ce jour, afin d'améliorer encore ses performances internationales.

Ces deux points sont inhérents à la démarche qualité actuellement en cours dans l'établissement dans le cadre de la certification Certif Région déjà obtenue et de Qualiopi, désormais obligatoire dès 2022 pour les organismes de formation.